

## Compte rendu ASSEMBLEE GENERALE FNPPR du 11 Mai 2023

Notre comité d'administration s'est mobilisé pour représenter notre syndicat départemental à cette assemblée générale annuelle qui se tenait le 11 Mai dernier à PARIS dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement : notre président Hervé, notre trésorier Louis et notre représentante de la communication Coralie y participaient.

Cette assemblée se tenait sur une seule matinée pour se clôturer par un cocktail déjeunatoire, ce qui permettait une approche synthétique de l'ensemble des thèmes abordés. 55 syndicats départementaux étaient représentés avec 33 Présidents et 34 administrateurs.

La FNPPR est plus que jamais en mesure d'affronter avec force les nouveaux enjeux. Le président Bruno KELLER ayant récemment fait l'objet d'une élection en date du 16 Novembre 2022 a tenu cette assemblée avec brio, soutenu par une équipe de juristes jeune et dynamique qui fait ses preuves depuis déjà plusieurs années et constitue un socle solide. Un vent de renouveau souffle sur notre Fédération, et c'est porteur d'espoir pour l'avenir.

Successeur de Hugues de la CELLE, également présent et qui avait déjà œuvré pour relancer notre syndicat, notre nouveau Président s'inscrit sous le signe d'une gouvernance dynamique. Le conseil d'administration est actuellement composé de 18 membres administrateurs, dont 5 femmes, avec 4 vices-présidents. Il y a une volonté d'élargir le CA à compter de la présente AG avec le souhait d'une diversité des parcours et d'expériences. Parmi les derniers travaux du conseil : la création de la commission de conciliation le 6 Septembre 2022 composée de 5 membres dont notre président départemental Hervé de Monvallier.

Cette assemblée générale avait la particularité d'être mixte, assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire (I) puis de proposer une séance d'information « pour une écologie de terrain (II)

### I-ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

En préambule de cette assemblée générale annuelle, le Président Bruno KELLER a tenu à rappeler les fondements de notre Fédération, nos rôles et les actions à venir.

Il est important de rappeler que la PPR représente en détail chiffré :

- 4 millions de propriétaires
- 10.000 adhérents
- 600.000 hectares environ de surface
- 70 syndicats départementaux

\*Le Président a précisé **notre raison d'être** :

**Préserver** le patrimoine rural et naturel pour les générations futures,  
**Porter** une dynamique économique, sociale, culturelle, environnementale et collective,  
Tout en vivant une aventure humaine passionnante au service de la ruralité.

Et il a exposé sa vision dynamique du rôle du propriétaire :

**Acteur** de la vie rurale et gestionnaire de territoire

**Apporteur** de capitaux de long terme et **investisseur** indispensable à l'activité agricole et environnementale

**Entrepreneur** patrimonial, berceau des initiatives privées

**Promoteur** de la propriété privée, adaptée aux particularismes locaux par leurs diversités

En 2022, après des années de baisse du nombre d'adhérents, le nombre d'adhérents est désormais stabilisé et a même légèrement augmenté. Il est passé de 14.380 qui était un record en 2004 à 9.643 en 2021 après une baisse constante, pour remonter à 9.687 en 2022.

Le Président Bruno KELLER a rappelé **les différents rôles de la Fédération** :

**-un rôle d'appui :**

D'abord via la revue qui sert d'appui au réseau. Après une période de parution irrégulière, l'engagement de parution a été respecté depuis 2021. Il y a actuellement un peu plus de 4.000 abonnés dont 31 à l'étranger. Sa nouvelle présentation a attiré beaucoup de retours positifs. L'objectif est d'arriver à 5.000 abonnés, soit 1.000 de plus, soit 15 de plus par SDPPR.

Puis, via le PPR INFO: 12 en 2022, 4 depuis Janvier - Il est un support essentiel de veille pour les adhérents

Et les réseaux sociaux comme twitter et LinkedIn que la Fédération alimente régulièrement.

De même les séminaires de formation avec 2 sessions en février et en mai, auxquels plusieurs membres de notre syndicat ont déjà participé, permettaient de mieux cerner les attentes des adhérents (par exemple des informations relatives à des revenus complémentaires pour le bailleur, le développement de réseaux et de partages d'expériences, le développement du Groupe des jeunes propriétaires ruraux, plus d'informations juridiques, fiscale et environnementale...)

**-Un rôle de représentation** auprès des instances locales :

Chambre d'agriculture,

CDOA

CDPENAF

Comité technique des SAFER

CCPBR

CDAF

CRB (régional)

SAGE et CLE

Et divers organismes...

Un défi majeur à relever : les prochaines élections à la chambre d'agriculture !

Une plaquette de la Fédération en support sera disponible bientôt.

**-Un rôle de protection, défense et conseil :**

Conseil juridique avec les juristes de la fédération

Assurance responsabilité civile des terres : contrat national (adhésion de seulement 32 syndicats départementaux)

Courtier ASCORA / assureur CHUBB

Prime incluse dans la cotisation de 0,15 € (hausse de 0,08 € cette année)

Une franchise de 150 €

Déclaration de l'exhaustivité des surfaces pour éviter en cas de sinistre une mise en cause (totale ou partielle) pour fausse déclaration

(Attention aux nouveaux risques liés aux lignes fibre optique dont le coût peut être très significatif !)

#### **-Un rôle de proposition :**

Le lobbying politique pour la reconnaissance du rôle du propriétaire

Rappel des actions menées, notamment 3 actions :

1/ Synthèse Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) Olivier de Schonen et Bruno KELLER

Rendre les métiers agricoles attractifs et rentables

Représentation plus importante Chambre d'agriculture

Rééquilibrer la relation bailleur / preneur

Rendre le statut du fermage plus attractif et plus en adéquation avec la réalité économique

Non renouvellement automatique des baux

Problème du contrôle des structures

Rendre l'investissement foncier plus attractif par l'évolution de la fiscalité

2/Proposition de la loi TERLIER

État des lieux obligatoire

Limitation à 3 renouvellements du bail rural

Autorisation de sous locations temporaires de certaines cultures

Révision du fermage anormal au cours de la 6<sup>ème</sup> année

Renforcement des sanctions en cas de non paiement du fermage

En cas de préemption par le preneur en place, un prix de vente sans décote pour les terres

Parcelle de subsistance prise en priorité sur les terres appartenant à l'agriculteur retraité

3/Comité National de la Biodiversité (CNB) :

FNPPR représentée par Yann Dubois de La Sablonnière

FNPPR membre du bureau du CNB

Création à notre initiative et coanimation du Groupe de Travail « Foncier et Biodiversité » : proposer des outils ou leviers qui permettraient d'encourager les collaborations et incitations positives pour la biodiversité

Et autres :

LOA au niveau régional – qui est représentant ?

Mission d'information sur la gestion durable de l'eau – contact en cours

Discussion sur les décrets d'application de la loi d'énergies renouvelables – Olivier de SCHONEN et Bruno KELLER

Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CESO) – Bruno KELLER

Comité national de suivi du plan stratégique national – réponse du ministre CESO

Fonds de portage du foncier (SAFER + Crédit Agricole +...) – Olivier de SCHONEN et Bruno KELLER

Loi sur l'engrillagement des espaces naturels du 2 Février 2023– des discussions ont eu lieu

Mission de conseil et d'expertise sur les haies

Audition par le CGAAER – Hugues de La CELLE

Groupe d'échange sur le foncier (SAFER) – Bruno KELLER

Lancement d'un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires – en cours

### **L'ordre du jour comportait :**

#### **-au titre de l'assemblée générale ordinaire annuelle principalement :**

La présentation du rapport financier en présence du commissaire aux comptes, avec l'approbation des comptes de l'exercice de l'année 2022

Le renouvellement de mandat d'administrateurs et des nominations au poste d'administrateur

#### **-au titre de l'assemblée générale extraordinaire principalement :**

L'approbation de la nouvelle rédaction de certains articles des statuts

L'autorisation du projet de fusion des différentes structures de la FNPPR dans un objectif de simplification et de rationalisation de son fonctionnement : projet de transmission universelle du patrimoine des sociétés PPR et PPRS à FNPPR et corrélativement dissolution sans liquidation de ces deux sociétés dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Ces résolutions ont bien été adoptées, après une présentation de l'avocat de la Fédération, Maître CHAPOLIN du cabinet Atlantic Juris précisant les détails juridiques de cette fusion.

## **II – ASSEMBLEE GENERALE INFORMATIVE « Pour une écologie de terrain »**

En seconde partie de cette assemblée, il nous a été proposé une réflexion d'actualité sur le thème « Pour une écologie de terrain ».

1/ Pour illustrer ce thème en immersion, il nous a été projeté une partie du film de Jacques Hicter « **Perdreaux et Quintaux** » d'un grand enseignement. Ce film, qui date de près de 18 ans, est toujours formidablement actuel. Cet agriculteur et chasseur visionnaire dont les cheveux ont blanchi est intervenu et a expliqué que toutes les mesures qu'il avait prises en faveur de la biodiversité et du retour naturel du gibier apparaissaient à l'époque comme marginales, alors qu'aujourd'hui elles sont justement préconisées vivement dans le cadre de nos mesures environnementales.

2/ Plusieurs intervenants de qualité ont été conviés, comme Bertrand ALLIOT universitaire ancien membre du CA de LPO et porte-parole d'Action Ecologie qui a fait une

intervention remarquée en rappelant les conséquences néfastes du catastrophisme ambiant autour de l'écologie mis en avant par certaines associations.

3/ Enfin, l'assemblée s'est terminée par une présentation très complète du **Label « Territoire de faune sauvage »** par la Fondation François SOMMER représentée par Alban de LOISY et Alexandre CHAVEY. Il concerne les territoires qui allient activités socio-économiques et biodiversité, la conservation par l'utilisation durable des ressources naturelles (art L110-1 7° du Code de l'Environnement – loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Pour quels bénéfices ?

-une reconnaissance locale (fermier, voisins, commune, département, conservatoire du littoral, FDC et assos,...), nationale (Stratégie Nationale Biodiversité 2030, Plan National Milieux Humides...) et européenne

-un réseau de partage d'expériences (rencontres, info-formations)

-un accompagnement sur la gestion de son territoire

-faciliter l'accès à des projets ou financements

Processus de labellisation :

Il s'établit d'abord avec un prédiagnostic, puis un questionnaire et une visite pour connaître les éléments suivants :

Connaissances des habitats et espèces

Hospitalité du territoire pour la faune

Pratiques agricoles, sylvicoles, cynégétiques

Equilibres entre espèces et milieux

Ancrage territorial et gouvernance

Notice de gestion à 5 ans

A chaque milieu ses enjeux :

-**Une exploitation agricole** dont les infrastructures (haies, arbres isolés, mares...) et les pratiques (jachères fleuries, couverts hivernaux,...) procurent habitat et quiétude pour la vie sauvage.

-**un domaine forestier** attentif à la bonne santé des boisements et du gibier, diversification des peuplements, gestion des arbres morts et à cavité, rémanents, protection des mares et cours d'eau, chasse adaptée.

-**une zone humide** où la gestion concertée des pâturages et des niveaux d'eau maintiennent des milieux ouverts et riches de biodiversité, où sont rétablies les continuités piscicoles...

Il existe actuellement 42 territoires labellisés en France :

19 agricoles, 14 zones humides, 1 montagnard, 8 forestiers

Tout au long de cette matinée, le Président a proposé des temps de questions-réponses permettant une interaction dynamique avec la salle. L'assemblée s'est même terminée par une table ronde entre les différents spécialistes présents apportant une vision transversale de la notion d'écologie de terrain, et un éclairage supplémentaire sur les enjeux à venir où les actions de notre Fédération seront déterminantes.